

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 52 (1914)  
**Heft:** 19

**Artikel:** Extrait de La pinte où l'on va ou : Le poêle à Jean-Pierre : maître  
cordonnier en fait de ressemelage : [1ère partie]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-210402>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dre, lui succéda comme duc de Souabe en 949; mais, s'étant révolté contre l'autorité paternelle en 953, il fut destitué l'année suivante et mourut, peut-être empoisonné, en 957, près de Novarre.

» La duchesse Régilinda mourut à Ufenau, le 28 septembre 958. Pour obéir à ses dernières volontés, ses restes mortels furent transportés près de son fils, à Einsiedeln, où elle s'était fait bâtir dans ce but une chapelle.

» Aldaric lui survécut quelques années et fut enterré à Ufenau même. On y voit encore son tombeau, au-dessus duquel s'élève une pittoresque église romane. Edifice et sarcophage ont été soigneusement restaurés; une ancienne peinture murale, représentant la duchesse Régilinda déjà vieille et portant une longue robe verte, a été soigneusement préservée d'une restauration impossible. Elle tient dans sa main le modèle de l'église actuelle. A quelques pas, s'élève l'assez vaste hermitage où la tradition veut que la reine et peut-être plus tard St-Aldaric, aient vécu; celui-ci fut canonisé après sa mort, et son nom est encore en usage dans les Petits-Cantons.

» La reine Berthe eut donc pour père un croisé; pour mère, une femme que sa piété et sa bonté ont fait bénir partout où elle vécut. Aldaric, son frère, passa sa vie entière dans la retraite, comme ermite ou moine dans un couvent. La fille de Berthe, Adélaïde, après une vie plus mouvementée que le roman le plus fertile en invraisemblances, devint reine d'Allemagne, et fut, elle aussi, mise au rang des saints.

Un proverbe vaudois, souvent employé dans les campagnes, m'est revenu à l'esprit en lisant l'histoire de Régilinda, de Berthe et d'Adélaïde :

■ De bon plant, plante ta vigne;  
Debonne mère prends la fille. »

**Un vin talentueux.** — Jules Besançon, le satirique auteur de *Monsieur Coquemolle* et du *Veau d'Or*, se trouvait dans une auberge d'Echallens, sur le Talent, avec un de ses amis. On leur servit un crû qui lui fit faire la grimace : « Hum ! dit-il, voilà un vin qui a plus de talent que d'esprit. »

#### Une fausse énigme.

Vous vous souvenez de cette énigme posée, il y a plus d'un an, par le *Conteur* et dont on eut tant de peine à trouver la solution :

Je suis tout... et je ne suis rien;  
Je fais le mal, je fais le bien;  
J'obéis toujours quand j'ordonne;  
Je reçois moins que je ne donne;  
En mon nom, on me fait la loi,  
Et quand je frappe, c'est sur moi.

Eh bien, ce sixain date de 1793 et son auteur est le célèbre chevalier Champcenetz, journaliste. C'est dans la bouche du *peuple* qu'il mettait les paroles ci-dessus.

Ce n'était donc pas à proprement parler une énigme, encore que la forme pût prêter à l'équivoque. Peut-être est-ce pour cela que l'on fut si longtemps à en chercher le mot.

**De l'utilité des poires.** — Mme X., avec ses neuf filles, fait l'étonnement et l'admiration de son voisinage.

— Comment donc, lui demandait-on l'autre jour, vous arrangez-vous pour qu'aucune de vos enfants ne demeure oisive ?

— C'est bien simple. Tenez, un exemple : ma fille aînée, qui est jardinière, m'apporte des poires de son verger; la seconde en fait une peinture; la troisième les modèle dans de la cire; la quatrième les prend comme motif d'une broderie; elles inspirent à la cinquième une poésie et à la sixième une composition en allemand ou en anglais; enfin la septième, qui est étudiante en médecine, nous les prescrit pour notre dessert.

### THÉÂTRE NATIONAL

« Tell ».

**A** LA fin du mois, on va jouer au théâtre de Mézières le « Tell » de René Morax, avec musique de Gustave Doret. Une pièce suisse par excellence, œuvre de trois Vaudois, car M. Jean Morax en a peint les décors et dessiné les costumes.

Dans les *Cahiers vaudois*, où va être publiée cette pièce, elle sera précédée d'une préface de René Morax, dont voici quelques extraits :

« Il n'est pas de mythe plus connu que celui de Tell. Le symbole d'une idée est en même temps celui d'une nation. La Suisse qui le créa en a fait son plus beau titre de gloire.

» C'est un dessin téméraire que de le restaurer à la scène. Les générations ont entouré de leur vénération cet enfant de la victoire. On chanta Tell après Sempach. Au lendemain des guerres de Bourgogne, les chroniqueurs relatent son geste héroïque dans le récit des origines. Après le chant de Melchior Russ, de Lucerne, le Livre Blanc, cette relique du quinzième siècle que gardent les archives de Sarnen, fixe le récit populaire. Pettermann Etterlin, greffier de la ville de Lucerne, le reprend après lui dans son beau livre imprimé à Bâle en 1507. Dès lors, on chante, on joue l'histoire de Tell. Le « Jeu d'Uri », composé vers 1513, met en scènes les épisodes déjà classiques du chapeau, de la pomme, du chemin creux et du Rütli. Vingt ans plus tard, Jacob Ruff, secrétaire de la ville de Zurich, donnera au drame de plus amples développements. Des chapelles s'élèvent aux lieux consacrés, et dans ce pays de tireurs renommés, Tell devient une sorte de saint et de patron local.

» L'esprit critique du dix-huitième siècle a mis en doute la longue tradition populaire. En lui refusant l'authenticité de l'anecdote, la science a dégage la vérité humaine et éternelle de l'acte symbolique. Tell a vécu dans le cœur même de son peuple, il en est comme l'émanation et il suffit de revoir son pays tragique pour savoir quelles fortes racines il a poussées dans cette terre.

» Au temps même où les historiens refusaient à Tell son droit à l'existence, les artistes et les lettrés lui en créaient un nouveau par les drames et les poèmes de valeur inégale. L'helvétisme trouvait en lui un de ses héros.

» Schiller, le poète de « Wilhelm Tell », dans ce drame généreux où la Suisse s'est reconnue, arrêta les grands traits de la légende et de ses personnages. Il eut pour guide le récit détaillé de Jean de Muller, le dernier et le plus ingénieux des chroniqueurs suisses. Après le génie allemand, le génie italien de Rossini devait accommoder à la mode romantique un Guillaume Tell à pourpoint et à fioritures.»

Ici, René Morax dit comment l'idée lui vint, ainsi qu'à ses amis Baud-Bovy et Gustave Doret, d'écrire sur ce sujet un drame lyrique. Puis ils renoncèrent à cette amicale collaboration, résolus toutefois, personnellement, à ne pas abandonner l'idée.

« M'inspirant du théâtre antique, je donnai à mon ouvrage la forme du drame avec chœurs. Elle justifie l'intervention de la musique et l'action unanime de la foule. La simplicité du sujet, le caractère des personnages, le rôle du peuple dans cette tragédie nationale, motivaient la forme et le style que j'ai adoptés. Ils s'accordaient avec les dispositions spéciales du théâtre du Jorat, pour qui ce drame fut écrit.

» Nous avons suivi de près la tradition populaire et nous en avons modifié le moins possible les éléments positifs. On pourra me reprocher d'avoir supprimé la courageuse épouse de Stauffacher, que louent les plus anciennes chroniques, et d'avoir placé sur le lac d'Uri, et non plus au chemin creux, le meurtre de Gessler. Cette version n'est pas contraire à la vraisemblance; et elle enlève à la vengeance ce caractère de préméditation et de ruse qui l'avilit. La téméraire insouciance de la jeunesse convient mieux à celui dont le nom « der Täll » a signifié le fou.

» Le contrepoint de cet individualisme, qui va jusqu'au crime, se trouve dans l'action collective des conjurés. Le serment du Rütli n'est plus le point de départ du soulèvement populaire, mais son aboutissement, l'acte par lequel une nation est fondée. Ce rythme des deux forces, l'individu et la société, si bien marqué par la tradition, me semble rétabli ainsi dans un plus harmonieux équilibre.

» Donner une forme vivante au rêve de tout un peuple est une périlleuse entreprise. Je dois à mes collaborateurs, au comité du théâtre du Jorat, à mes interprètes, la joie et l'appréhension de l'avoir tentée.

» RENÉ MORAX. »

#### EXTRAIT

DE

#### LA PINTÉ OU L'ON VA

ou le Poêle à Jean-Pierre,

maître cordonnier en fait de ressemelage.

(Brochure in-8, imprimée en 1801.)

La scène se passe au canton de Vaud, dans une maison de village, à V...

#### SCÈNE VII

VERAIN, président de la société du Poêle à Jean-Pierre.

CROTILLON, vice-président.

Et d'autres personnages, membres du comité. Plusieurs paysans.

CROTILLON.

Citoyens, voici des frères et amis des villages que je vous amène pour fraterniser avec nous.

VERAIN, aux paysans.

Ils sont les bienvenus, faites placer nos frères des villages, on leur accorde les honneurs de la séance.

VERAIN *tousse et se mouche.*

Citoyens!... S'il fut jamais rien de beau dans le monde, c'est la liberté; c'est la lumière qui éclaire le monde, c'est le soleil qui nous réchauffe; c'est... en un mot, c'est tout... (*avec emphase*). Mais quand je dis que c'est tout, je me trompe; j'oubliais l'égalité, cette autre lumière qui égalise les hommes, qui, pour satisfaire à tous leurs besoins, fait que tous les biens sont communs; c'est là, la lumière qui a devancé le monde, qui change, qui altère...

JOSEPH MARUBET

Oi, pardai, lé bin véré, yé na sai dé la méissance, chai bai ton rin stu outô?

JEAN-PIERRE, à Samuel.

Va t'en demander du vin à ta comère.

VERAIN (*toujours avec emphase*).

Par cette explication définitive, vous savez donc, citoyens, que c'est par la liberté que nous sommes libres, et par l'égalité que nous sommes égaux, de sorte que le bien d'autrui est nous.

JONATHAN BORGOGNON.

Mà dité vai, citoyen monsieu, escusadé se voplié; l'on parla per tzi no dé celià égalité: m'avon promet dé mé bailli lo pra dau tzaté que totz mon pra de la Cornettaz, m'éte refia su cin, yavé dza tré on caro de l'adze, y a vé buta de la drudze, respétin voutro noneu; é bin; ne ma ta pa failiu répreindrè ma drudze, é recliour l'adze. Etzo l'égalité, qué cin zique? — Voiqu portan cin que mé areva.

VERAIN.

Citoyen, vous ne deviez point ôter votre fuimier ni refermer l'aye, puisque ce pré vous convient, il est à vous. C'est là les droits de l'homme.

JONATHAN BORGOGNON.

Vo dité bin; ma lai mon foci; yavé, bio dère; l'agean é la municipalita sé son bueta déveron mé din noutra Cuémèna, ne sé pas cin que mou tant de; tantia que lo signeu a vollit ravai son pra, é né ma fai rin zu qué la vergogna. La Brindzé; vo cédé prau, lé gro Brindzé, lé dou fraré mé vézin, in on volli féré a tant à la Trapasanna qué pardai na tota buena végne; le fallu qué l'osson basta to comin mé; lo signeu ne loza pas bailli on carquié.

CROTILLON.

Citoyen Verain, il faut dénoncer cela à la société; il faut faire rendre justice à ces citoyens. N'est-il pas honteux que dans le siècle de la lumière et de l'égalité, des frères, des citoyens ne

puissent pas prendre sur la terre tout ce qui est à leur convenance? et ôter aux infâmes aristocrates ce qu'ils ont volé au peuple souverain; je dis volé, car tout ce que je n'ai pas, c'est autant qu'on me vole.

Le père PONTRULAZ.

La ma fion réson.

GUILLAUME LAFFE.

Set pardai bin véré; prédzé bin orminté stu compagnon citoyen.

SALOMÉ apporte du vin.

Bonjour, Messieurs les citoyens.

VERAIN (avec dignité).

Citoyen Jean-Pierre, voilà du vin qui ne vaut rien.

JEAN-PIERRE.

Ce n'est pas moi qui l'ai fait; je vous le donne tel qu'on me le donne à moi-même; c'est du pur vin de la Chappotannaz.

VERAIN.

Je connais bien le vin de la Chappotannaz, et s'tui-ci n'en est pas; ce n'est que du vin de blies-son, ou du fichtu vin de Bourgogne.

SAMUEL.

Allons, citoyens, je vous invite à boire à la santé de la citoyenne Salomé. (Tous choquent les verres et boivent.)

VERAIN (après avoir bu).

Citoyens. Cette santé est honnête; j'aime bien la citoyenne Salomé; mais nous devons aimer premièrement le peuple souverain et la république. Je vous invite à boire tous à cette santé.

PIERRE CUETA.

Diabo lo pa, que lai baivo. Cê tzarlatan crotû, cê tzancro dé tzeré, qu'étaï venu à la revoluchon no prométré que no ne payerin plié rin, et voi-que portan que l'on rebueta lé cinsé; comin faute fairé ora por paï lo trai por millé dé stau zan passa?

JEAN BRACHE.

Lé asse bin venu per tzi no por cin ziqué; m'a imbéta é pui voaiqué comin cin va avoué lé païsan; on l'au promé adé mé dé buro que dé pan.

VERAIN (avec un ton de président).

Vous êtes tous des gens de la campagne, des paysans, vous gagnez votre pauvre vie en vous morfondant de peine; vos champs sont engraisés de votre sueur.

DANIEL FANTIN (l'interrompant).

Ma fai, por mé ne scho pas prau por cin; bueto a dé dozé tzé dé femé per poussa; cin vau ancoi mi qué dé tan cha.

CROTILLON (furieux).

Tais-toi.

VERAIN (reprenant son discours plus emphatiquement).

Engraisés de votre sueur!... Vous avez des enfants qu'il faut nourrir, et vous manquez de pain!... (Il grimace comme s'il pleurerait). Tenez, citoyens, cela me fend le cœur! Vous payez des redevances féodales; vous êtes écrasés, ruinés, abîmés. (D'un ton grave.) Citoyens, ce n'est pas pour des patriotes tels que nous que je parle, nous ne payons rien de tout cela, nous sommes francs. Mais vous!... Ça, mes amis, il est temps que ça finisse; il est temps de punir les voleurs, et de punir celui qui a de trop. — N'êtes-vous pas tous de cet avis, citoyens? — Vous m'approuvez tous, car qui ne dit mot consent. Or, voici ce que j'ai à vous proposer: détruire les maisons des riches; il faut détruire les obligations, les cédules, etc.

CROTILLON (se lève et avec force).

Les brûler; ça ne perdez point de temps, mettez le feu et brûlez-moi avec (il veut sans doute dire brûlez avec moi), tous ces sascrés zariots, ces tyrans, ces seigneurs, etc., et quand vous les aurez tous massacrés, vous n'aurez qu'à nous appeler et nous vous aiderons à piller leurs biens. Allons, citoyens, je vous invite, avec la permission du citoyen président, dont je suis le

vicaire, à boire à la destruction des tyrans. (Il boit.)

Tous les paysans ensemble.

Qui vive!

CROTILLON.

Je ne veux boire aux tyrans qu'avec leur sang.

VERAIN (avec emphase).

Bravo!

DANIEL FANTIN.

Y amo encoi mi on verro dé sti crouyo vin, que na botollie dé san dé chréquiens.

VERAIN (le regardant avec indignation.)

Non pas moi.

DANIEL FANTIN.

Ma fai, n'ammo pa lo san.

VERAIN (indigné).

Tu n'es pas digne de nous.

DANIEL FANTIN.

Ne pu pas pire medzi lo san dé noutré zanimmo, comin béré yo lo voutro.

VERAIN (en fureur).

Oses-tu bien me comparer à tes cochons?

DANIEL FANTIN.

Na pardai, ne son pa a ce gra qué vo. Ma voi-que... liberté, égalité. (Ils boivent.)

CROTILLON.

Vous avez protesté, qu' alors vous resteriez Helvétien.

JAQUES FISTULON.

Qué tzo qué cin, Helvétien? — Diable lo pa se yen vû mé, ne vu pa êtrô non Français; vu resta Suisse, sacredieu. (Il frappe du poing sur la table.) Mon père létai; mon père-grand ace bin; é mé su Suisse comin leur; on bon Suisse, indiné yo bin.

VERAIN (d'un ton de docteur).

Apprenez que, Helvétien et Suisse, c'est la même chose.

GABRIEL PANTARU.

Ma dité vai, citoyen, sin oblia voutro dére: yé tan oïu parla dé sliu chouan: etzo no, au bin lé zôtro?

VERAIN.

Eh! f..tu imbécile, sais-tu pas que les chouans sont de ces coquins, de ces brigands. Des zariots.

FRANÇOIS-LOUIS PIOUTA.

Vai dà? Ma fai ne mé tzo pas plié de stau zariots que déna favioulâ.

## SCÈNE VIII

Les précédents.

SAMUEL (posant partout sur la table des bouteilles remplies de vin).

Pour cette fois, en voici du tout bon.

VERAIN.

Citoyens! Je vous l'ai déjà dit, et je le répète à tous les frères et amis. Il y a assez longtemps que nos infâmes tyrans nous volent; il y a assez longtemps que vous payez et vos pères aussi; voyez où le crime remonte! voyez tout ce qu'on vous a volé! (avec emphase.) Cesse, pauvre peuple! d'être la victime des tyrans et de leur conduite abominable; leur heure a sonné, ne leur paie plus rien, et détruis ces oligarques. Car... rien de plus injuste que de payer ce qu'on doit; n'est-ce pas vrai, Fantin?

DANIEL FANTIN.

Ne dio pas qué na. No volien féré to comin vo no dité. Per ézimplio; ne zin noutré namoudiachon de la Praiza, lo citoyen Muedret; qua zu cé bin de son père, no za adé fê à paï lamoudiachon tu lé zan; no lai daivin dou cin zécu; lia ne se guère dan que no le païen dince. Cé atan que stu compagnon no robé; ne lo vu pardai plie paï.

VERAIN.

Oh! c'est bien différent, le citoyen Muedret est un parfait bon patriote, même des meilleurs qu'il y ait; son bien est à lui, vous le lui avez amodié; au lieu que les dîmes et les censés se lèvent sur les champs que vous cultivez, que vous labourez.

DANIEL FANTIN.

Cé pardai la mimâ tzoussa; no labaurin tu lé tzan de nôtre namoudiachon, se cé quâ lé tzan ne dai plie rin au Seigneû, no ne daivin plie rin non plie à cé qua lé tzan.

VERAIN (avec humeur).

Ce n'est point la même chose: car qui dit des Seigneurs dit des voleurs, et c'est pour les tous exterminer que la révolution a été faite. Mais un patriote, un républicain comme le citoyen Muedret doit retirer la rente de ses prés et de ses champs, mais il ne doit plus payer ni dîme, ni cense; cela est clair.

JEAN BRACHE.

Dion por tan que stu citoyen, au bin son père-gran, a zau zu aberdzi cé bin qu'étaï au signeû, que ne sé rin ratenu que lo dimo é la cinsa; é que lo lau za bailli pire por cin zique.

VERAIN (en colère).

Qu'importe? le seigneur a donné ce bien; et il est un coquin de vouloir qu'on lui paye la dîme et les censés. Voilà le fait. (A Fantin.) Et toi tu dois payer la rente d'un bien qu'on t'a remis à cette condition, car la loi le veut, elle défend le vol et punit les voleurs.

DANIEL FANTIN.

Ma, se fau puni lé voleu, ne fau don pa féré comin leur; por qué prin ton lo bin dé sliu féau dau, dité vai citoyen présidan?

VERAIN (avec humeur).

Parce que c'est bien fait.

DANIEL FANTIN.

Et mé ne féré yo pas a ce bin de ne rin paï au citoyen Muedret?

VERAIN (en burant).

Non, parce qu'il est un républicain et que ce qui est à lui lui appartient, et qu'il ne faut pas que ces coquins d'aricots aient quelque chose.

DANIEL FANTIN.

A, vo compraigno ora; ne fau pa-sé laissi roba, ma fau roba lé zôtro.

VERAIN (à moitié ivre).

C'est cela.

JEAN BRACHE.

Mon père-gran a zau-zu impronta on capitô; no zin adé paï la rintâ, lé pardieu bin tin dé ne plie rin paï. Né te pas veré?

CROTILLON.

S'il est vrai, le d..ble emporte le premier mâtin qui paie plus rien à personne.

DANIEL FANTIN.

Nion ne vo dai rin, ne douté?

CROTILLON.

Non, pardieu pas... j'en serais fâché... on... me prendrait ce que j'aurais... au lieu que je veux... prendre aux autres.

JEAN BRACHE.

É bin don, citoyen, no no refien sur cin, no no volien plie rin paï à nion, né lé zimpou, né dimo, né cinsé, né noutré zinteré?

CROTILLON.

Gardez-vous de... plus rien payer, ou... j'irai mettre le feu chez vous.

PIERRE CUETA.

Mâ no zon de que volion no zinvoui dai france que vindront nô féré à paï; sé vignon comin nô faute féré?

CROTILLON.

Il faut... leur résister.

PIERRE CUETA.

Mâ, saron pautitré plie foi que nô.

(A suivre).

**Grand Théâtre.** — Spectacles de la semaine :  
Dimanche 10 mai, 2<sup>e</sup> du *Barbier de Séville*.  
Mardi 12, vendredi 15 et dimanche 17, trois représentations de *Mignon*.  
Mercredi 13, 3<sup>e</sup> représentation populaire.  
Jeudi 14, 1<sup>re</sup> de *Thaïs*.  
La location est ouverte chaque jour, au Théâtre, de 10 h. du matin à 4 1/2 h. du soir.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & C<sup>ie</sup>